

Bourgogne-Franche-Comté, Saône-et-Loire
Rully
bief 28 du versant Saône-Méditerranée

ancien site de l'écluse XXXVIII du versant Méditerranée (canal du Centre)

Références du dossier

Numéro de dossier : IA71002171
Date de l'enquête initiale : 2012
Date(s) de rédaction : 2012
Cadre de l'étude : enquête thématique régionale canaux de Bourgogne
Degré d'étude : étudié

Désignation

Dénomination : site d'écluse

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : isolé
Réseau hydrographique : canal du Centre
Références cadastrales :

Historique

Le cadastre napoléonien de 1827 (Archives départementales de Saône-et-Loire) indique le site d'écluse XXXVIII. La destruction de ce site est liée au passage au gabarit Freycinet dans les années 1888-1891 (Archives départementales de Saône-et-Loire, 3S 32).

Période(s) principale(s) : 4e quart 18e siècle, 4e quart 19e siècle
Dates : 1888 (daté par source)

Description

Le site d'écluse a disparu. Il reste la maison éclusière envahie par la végétation. Elle est de type Gauthey.

Éléments descriptifs

Typologies et état de conservation

Typologies : Maison de type Gauthey.
État de conservation : désaffecté, mauvais état

Statut, intérêt et protection

Statut de la propriété : propriété publique

Liens web

• Les sites d'écluse du canal du Centre : <http://canaux.region-bourgogne.fr/centre/ouvrages-dart/sites-decluse/introduction/>

Illustrations



Ancienne maison éclusière,
envahie par la végétation.

Phot. Pierre-Marie Barbe-Richaud
IVR26_20177100439NUC2A

Dossiers liés

Dossiers de synthèse :

présentation du canal du Centre (canal du Centre) (IA71002255)

Oeuvre(s) contenue(s) :

Auteur(s) du dossier : Cécile Lestienne, Virginie Malherbe, Aurélie Lallement

Copyright(s) : (c) Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



Ancienne maison éclusière, envahie par la végétation.

IVR26_20177100439NUC2A

Auteur de l'illustration : Pierre-Marie Barbe-Richaud

Date de prise de vue : 2017

(c) Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation